

N/REF : 6/11/2025 20H54 C:000053 I:02512
V/REF : AC/C32310
V/Email reçu le Jeudi 06/11/2025 a 20H54

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. NAL
IMMEUBLE : RES.NOUAILLE -NAL
28-30, BOULEVARD RENE LAENNEC
.
35000 RENNES

Rennes, le

18 Novembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : 30 BOULEVARD RENE LAENNEC - MME MARCHAND 06 70 64 74 20
LOGEMENT N° 100643, PORTE N°02, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 2

MOTIF : PANNE SUR RADIATEUR SÉJOUR

Donneur d'ordre : Mme A GUILLO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 17/11
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
DEGRIPAGE DU ROBINET THERMOSTATIQUE DU SALON
AUGMENTATION CIRCULATION RESEAU PAR LE TE DE REGLAGE
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 17/11/25 a 13H21 AGUILLO@AIGUILLON.COM
07/11 MSG LAISSÉ
CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 17/11/25 A 13:20 MME A GUILLO

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	MOE001-H(s) Plombier hors BPU	2	50,00	100,00
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	2	20,00	20,00
TOTAL H.T.				120,00
T.V.A. a 10,00%				12,00
TOTAL T.T.C.En EURO				132,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.